

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 17 mai 2022**

Séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue mardi,
le 17 mai 2022 à 8h00 à la salle du Conseil

Sont présents :

Rémi Faucher,	conseiller	siège no. 1
Léo-Paul Thibault,	conseiller	siège no. 2
Yves Martin,	conseiller	siège no. 3
Gilles Martin,	conseiller	siège no. 5
Lorraine Demers,	conseillère	siège no. 6
Marie Dubois,	conseillère	siège no. 4 est absente.

Monsieur le maire, Louis-Georges Simard, préside la séance.

Madame Chantale Caron, directrice générale/greffière-trésorière est également présente.

Tous les membres présents confirment avoir reçu l’avis de convocation conformément à la Loi.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
- 2. Lecture et adoption de l’ordre du jour.
- 3. Adoption du règlement 2022-08 intitulé : *Règlement 2022-08 abrogeant le règlement 2022-06 et décrétant une dépense de 870 940 \$ pour un emprunt de 641 788 \$ pour le prolongement du réseau d’aqueduc sur les chemins du Haut-de-la-Rivière, du Fronteau et du Sud-de-la-Rivière.*
- 4. Période de questions.
- 5. Fermeture de l’assemblée.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 8h07.

2. Lecture et adoption de l’ordre du jour

22-05-22 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE l’ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du règlement 2022-08 intitulé : Règlement 2022-08 abrogeant le règlement 2022-06 et décrétant une dépense de 870 940 \$ pour un emprunt de 641 788 \$ pour le prolongement du réseau d’aqueduc sur les chemins du Haut-de-la-Rivière, du Fronteau et du Sud-de-la-Rivière.

22-05-23 **IL EST PROPOSÉ** par, monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à la majorité avec abstention du conseiller Gilles Martin, d’adopter le règlement 2022-08 avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 17 mai 2022**

4. Période questions.

Aucune question.

5. Levée de la séance

22-05-24

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 8 h 10

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Chantale Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière